

## NOTE DE SERVICE

**DESTINATAIRES :** Fournisseurs de services d'Emploi Ontario

**EXPÉDITEUR :** David Fulford  
Sous-ministre adjoint  
Division de l'emploi et de la formation  
Ministère de la Formation et des Collèges et Universités

**DATE :** 29 octobre 2015

**OBJET :** **Changements à l'Espace Partenaires Emploi Ontario**

---

Je vous écris pour vous présenter deux initiatives qui ont été lancées dans le but d'améliorer la navigation dans l'Espace Partenaires Emploi Ontario (EPEO).

Comme vous le savez peut-être déjà, le Règlement de l'Ontario 191/11 (Normes d'accessibilité intégrées) – un des règlements pris en application de la *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario* – exige que tous les sites Web gouvernementaux destinés au public soient accessibles d'ici le 1<sup>er</sup> janvier 2016. Dans la poursuite de cet objectif, nous saisissons également l'occasion de réviser tous les documents sur l'EPEO.

Reconnu comme un outil important pour les fournisseurs de services, l'EPEO a connu une croissance considérable depuis sa création. Toutefois, cette croissance a posé certains défis aux fournisseurs de service et aux membres du personnel, qui souhaitent de part et d'autre que le site Web soit plus fonctionnel et convivial qu'il ne l'est à l'heure actuelle.

Le personnel de la Direction du soutien à la prestation des programmes (DSPP) révisé actuellement le contenu des documents sur l'EPEO dans le but d'en réévaluer la pertinence, et de veiller à ce que le format des documents restants permette à des personnes handicapées de les consulter (documents HTML ou documents PDF accessibles).

Dès le 23 novembre 2015, tout document dont le contenu n'est plus jugé pertinent ou actuel sera retiré de l'EPEO. Par exemple :

- Seules les lignes directrices de programmes liées à l'année courante seront conservées.
- Seuls les documents portant sur les exigences en matière de vérification et de responsabilité liés à l'exercice en cours et à l'exercice précédent seront conservés.

- Les directives, les bulletins techniques et les documents de formation concernant les programmes actifs seront conservés, peu importe leur date de publication.

Si vous souhaitez conserver certains documents, veuillez les sauvegarder pour vos dossiers.

Par la suite, nous procéderons à la mise au point de la nouvelle version de l'EPEO en 2016. Nous veillerons à ce que les utilisateurs de l'EPEO puissent nous transmettre leurs commentaires à cet égard.

Ce ne sont là que quelques-uns des changements que vous réserve l'EPEO. Si vous avez des questions au sujet de l'une ou l'autre de ces initiatives, veuillez communiquer avec Rae Williams, conseillère principale en politiques, Direction de l'excellence organisationnelle et opérationnelle. Vous pouvez la joindre à l'adresse [rae.williams@ontario.ca](mailto:rae.williams@ontario.ca).

Cordialement,

David Fulford  
Sous-ministre adjoint  
Division de l'emploi et de la formation